

Au médecin incombe le rôle de premier éducateur des masses populaires, pour tout ce qui concerne l'hygiène; rôle imminamment humanitaire, qui rentre bien dans le dévouement et l'abnégation professionnels.

Malheureusement, le médecin ne remplit pas toujours ce rôle superbe.

Nous avons eu parfois l'occasion de constater, au cours de nos visites domiciliaires, en notre qualité de médecin du dispensaire anti-tuberculeux de Québec, de quelle négligence se rendent coupables certains médecins.

Ainsi il nous est arrivé d'aller visiter des malades rendus à la cachexie tuberculeuse, soignés par leur médecin de famille depuis plusieurs mois, qui n'avaient pas encore entendu tomber des lèvres de leur médecin un seul mot d'hygiène préventive, n'avaient pas reçu un seul renseignement concernant la contagion et les moyens de la prévenir.

Doit-on avertir le malade de son état? Question discutable qui relève du médecin de famille.

Nous croyons, pour notre part, que sauf de très rares exceptions, le patient doit être mis au courant de son état, de ses chances de guérison, des moyens à sa disposition pour se guérir et des précautions à prendre pour protéger son entourage.

Après avoir fait son éducation complète sur la nature de la maladie et sa curabilité, nous l'avertissons toujours aussitôt le diagnostic fait et jamais nous n'avons eu à le regretter.

Nous isolons le malade et nous commençons son éducation hygiénique immédiatement. Nous faisons faire la désinfection complète de la maison et du malade. Après quoi, nous lui fournissons des crachoirs hygiéniques. Nous le faisons surveiller par notre garde-malade et si nos instructions ne sont pas suivies le malade est informé que nous lui cesserons nos secours.

Aussi nos malades sont des gens avertis qui savent se protéger et protéger leur famille contre la contagion.